

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
27 Mai 2016**

**OBJET** : Action "cuisine et équilibre alimentaire" : convention liant le Département des Bouches-du-Rhône et l'association Union des Femmes et des Familles (UFF)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Mai 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'allouer à Union des Femmes et des Familles une subvention d'un montant 4.000,00 €, pour le financement de l'action « Cuisine et Equilibre Alimentaire »,
- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer la convention type prévue à cet effet.

Cette dépense, d'un coût total de 4.000,00 €, sera financée sur les crédits de paiement, au titre du budget départemental de l'exercice 2016 sur le chapitre 017.

à l'Unanimité

**ADOPTE**  
**Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé**  
**Nathalie Tarrisse**  
**Directrice par intérim**  
**du Service des Séances de l'Assemblée**